

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 27 mars 2006

L'an deux mille six et le vingt-sept mars à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 21 mars 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, LACHAIZE, LARRAILLET

MM. DOUBAIN, TAUDIN, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avait donné pouvoir : Mme DOUENCE à M. LAURET

Etaient absents : MM. DUCOUSSO et GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées
- vote subventions 2006
- vote du taux des 4 taxes directes locales
- vote budget 2006
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 13 mars 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les articles 2041 « subventions d'équipements versées » enregistrent des dépenses de subventions versées aux organismes publics (notamment dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de tiers).

Ces subventions doivent être amorties.

En 2005, des travaux ont été réalisés sur la route de Landiras pour le compte du Département, article 20413.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les frais engagés aux articles 2041 seront amortis dans un délai de 5 ans.

VOTE : unanimité

2) Vote de subventions 2006

BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2005	PROPOSITIONS 2006
S.P.A.	70,00	70,00
ASSO PROPRIETAIRES CHASSEURS	500,00	500,00
ASSO SPORTIVE PUJOLS FOOT	2000,00	2000,00
CLUB INFORMATIQUE	1000,00	1200,00
CLUB LOISIRS DETENTE AMIT	200,00	200,00
COMITE DE JUMELAGES ET ANI	1000,00	1000,00
COMITE DES FETES PUJOLS	1600,00	1600,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	150,00	200,00
ACPGCATM CANTON PODENS	160,00	160,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	35,00	35,00
A.D.M.R. du LANGONNAIS	50,00	50,00
ASSO PROPRIETAIRES PUJOLAIS	450,00	450,00
ASSOCIATION ENSEMBLE	0,00	100,00
ASS MIS. LOC. DES DEUX RIVES	110,00	110,00
CLUB CARPE 33	0,00	50,00
TOTAUX	7325,00	7725,00

Le maire commente les propositions :

- compte tenu de l'engagement important du club informatique dans le projet pédagogique de l'école, la subvention est augmentée de 20 %
- deux nouvelles associations pujolaises recevront des subventions : l'association « Ensemble » et le Club Carpe 33
- la subvention de la Croix Rouge est portée de 150 à 200 euros
- la coopérative scolaire ne pouvant recevoir de subvention (dispositions légales), la commune participera en contrepartie à l'achat d'équipement pour la salle de motricité et pour un montant identique à celui de la subvention versée précédemment (620 €).

VOTE : unanimité

3) vote du taux des 4 taxes directes locales

Le maire présente la situation financière de la commune qui se caractérise par :

- un faible endettement (moitié moins que la moyenne des communes de même grandeur)
- un fonds de roulement important
- un autofinancement (C.A.F. net) qui a besoin d'être amélioré. Ce ratio traduit la capacité de la collectivité à financer « autre chose » que ses charges structurelles. En 2003, la situation était particulièrement tendue suite à la baisse des taux d'imposition locale anticipant des transferts de charges vers la C.D.C. qui n'ont pas eu lieu. A ce sujet, le maire indique au conseil qu'en 2006 seront transférées à la C.D.C., les charges liées au Syndicat de la vallée du Ciron ainsi que celles liées à l'entretien des chemins départementaux de randonnée, ce qui représente un total d'environ 5 000 €. En 2003, notre C.A.F. était de 3 000 €, le projet de budget 2006 doit nous permettre de disposer d'un C.A.F. supérieur à 80 000 €
- des charges de personnel stabilisées
- le produit fiscal le plus bas de la C.D.C. en ce qui concerne la T.P.
- un effort fiscal par ménage qui est l'un des plus faibles de la C.D.C.

Le maire et M. LAURET ont rencontré M. DELMONT, trésorier de Podensac pour échanger sur ces différents points. Le Trésorier n'a pas émis d'observation particulière.

Un projet des investissements sur les 3-4 années à venir lui sera soumis afin d'en étudier l'impact sur les finances de la commune.

D'autre part, le maire affirme son intention de mener une politique d'investissement volontariste tout en restant raisonnable. Pour 2006, le montant des investissements programmés dépasse 200 000 €.

En conséquence, le maire a soumis à l'étude de la commission « Finances - Gestion du Personnel », la proposition suivante :

<i>Taxe Habitation</i>	: de 9,11 à 10.02 %
<i>Taxe Foncière sur le Bâti</i>	: de 13,49 à 14.83 %
<i>Taxe Foncières sur le Non Bâti</i>	: de 27,15 à 29.86 %
<i>Taxe Professionnelle</i>	: maintenu à 14.90 % compte tenu du changement vraisemblable de fiscalité au niveau de la C.D.C.

DELIBERATION

Après étude par la commission « Finances - Gestion du Personnel », le conseil municipal a décidé de fixer le taux de ces taxes pour l'année 2006 comme suit :

<i>Taxe Habitation</i>	: 10.02 %
<i>Taxe Foncière sur le Bâti</i>	: 14.83 %
<i>Taxe Foncières sur le Non Bâti</i>	: 29.86 %
<i>Taxe Professionnelle</i>	: 14.90 %

Le produit attendu sera de 123 488 euros.

<i>Taxe Habitation</i>	: 46 833 euros
<i>Taxe Foncière sur le Bâti</i>	: 42 651 euros
<i>Taxe Foncière sur le Non Bâti</i>	: 8 361 euros
<i>Taxe Professionnelle</i>	: 25 643 euros

VOTE : unanimité

M. DESQUEYROUX dit qu'il serait souhaitable d'envisager la création d'une zone artisanale dans notre village.

Le Maire est d'accord et ce sujet mérite d'être examiné lors de la prochaine réunion du P.L.U.

4) vote du Budget 2006

DELIBERATION

Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement dont les plus importants sont l'aménagement de l'ancien presbytère, du terre-plein central route de Landiras., le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2006.

Le budget 2006 se résume ainsi :

Section Fonctionnement : 562 841.09 euros

Section Investissement : 545 931.00 euros

VOTE : unanimité

5) questions diverses

- Le maire informe le conseil municipal que la commission voirie de la C.D.C. a attribué à Pujols une enveloppe de travaux de 23 768 €.

Le programme prévu comporte :

- le profilage d'une partie de la route de la carrière
- un ralentisseur à Mareuil
- la réfection d'une partie de la route du Marais
- l'amélioration de l'évacuation de l'eau de pluie à l'entrée de la route menant à Tristan.

- Le maire fait part de la nécessité de posséder le permis poids lourds pour la conduite d'engins de travail par les agents des collectivités territoriales (réponse du ministre des transports à la question posée à la demande du maire par M. DUBOURG à l'Assemblée Nationale).

Le maire doit recevoir l'employé communal semblant rencontrer des difficultés pour l'obtention du permis poids lourds.

- terrain PASSICOT dont la superficie est de 8 490 m² (route de Landiras)

L'acquéreur potentiel, M. DELFOUR va proposer un projet de lotissement comportant 7 lots au lieu de 8 comme initialement prévu. Il n'y aurait pas de lot dont la surface serait inférieure à 1 000 m².

- Le maire fait un compte rendu de la réunion du 18 mars 2006 concernant l'aliénation d'une partie du chemin rural n°37. Il propose de céder une partie de ce chemin à la famille LACOSTE-SERAL, une à M. FONTAN et une à M. DE LOS ANGELES. L'accès entre M. DE LOS ANGELES et M. LABAT resterait chemin rural. M. et Mme PERIN auraient donc toujours une sortie sur ce chemin.

Le commissaire enquêteur, M. BARBOT viendra en mairie le jeudi 30 mars 2006 pour mettre la procédure en place.

- Le maire distribue aux élus une copie de l'arrêté pris au sujet du mobile home de la famille LACOSTE-SERAL et de la lettre d'accompagnement.

- Le compte rendu du conseil d'école du jeudi 23 mars 2006 sera évoqué lors de la prochaine réunion.

- « journée nature propre » : dimanche 9 avril 2006.

L'information sera diffusée dans les boîtes aux lettres.

- C.U. M^{elle} CHAMPEAUD

Ce C.U. sera évoqué en réunion P.L.U. la semaine prochaine et le conseil municipal délibèrera lors de la prochaine réunion.

- M. DESQUEYROUX signale que l'accès à l'habitation de la famille CAILLAUD-KOLENC, quartier Le Blanc est inondé lorsqu'il y a de fortes pluies.

Un apport de grave va avoir lieu.

- terrain gens du voyage

L'employé communal sera chargé de dégager la carcasse de voiture déposée sur cette aire.

- M. TAUDIN évoque les difficultés que va générer le sens unique dans le bourg lors de la fête locale annuelle.

Le maire prendra les dispositions nécessaires pour pallier à ce problème.

Séance levée à 22 H 00